

Ajournement

On estime qu'environ 22 000 personnes ont quitté la région du nord au cours des quinze dernières années. Ce chiffre est composé en grande partie par les retraités et par les jeunes. Le temps est donc propice pour fonder une nouvelle institution scolaire qui mettrait énormément d'emphase sur la qualité du français écrit et parlé. On prétend posséder un taux d'analphabétisme de 40 p. 100 chez les francophones. Ce chiffre crie urgence, monsieur le Président, même que l'effort devrait être soutenu au primaire et au secondaire dès aujourd'hui.

Il n'en demeure pas moins que dans une perspective nationale qui, idéalement, vise à créer un climat d'acceptation des minorités linguistiques, une telle initiative devrait être appuyée. L'article 23 de la Charte des droits et libertés garantit aux francophones hors Québec le droit à l'instruction française au primaire et au secondaire, là où le nombre le justifie. On pourrait, à mon humble avis, étendre ces droits au postsecondaire, et laisser libre cours à la Cour suprême du Canada de porter un jugement si jamais l'action était contestée.

Du point de vue pratique, les étudiants et étudiantes et les parents épargneraient énormément sur les coûts de transport; tout dépendant où le collège serait situé, les coûts de chambre et pension ou appartements seraient amoindris de façon substantielle pour ceux et celles qui demeureraient chez leurs parents. L'avènement d'une telle institution dans le nord engendrerait également des retombées économiques très importantes.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais en profiter pour faire remarquer de nouveau au gouvernement que la province de l'Ontario a annoncé en fin de semaine qu'elle approuvait la création de deux collèges, l'un dans le nord et l'autre dans le sud. Celle-ci est cependant sujette à la contribution du fédéral qui, selon moi, est urgente.

Le gouvernement attendrait-il le moment opportun pour en faire une promesse d'élections? J'ose croire que non, puisqu'on ne joue pas ainsi avec l'avenir des gens.

[Traduction]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources):

Monsieur le Président, depuis au moins 1989, ce gouvernement considère comme primordial de faire tout ce qu'il peut pour aider le gouvernement de l'Ontario à répondre aux demandes légitimes des Franco-Ontariens, qui réclament un réseau stable de collèges communautaires de langue française.

Évidemment, en nous engageant dans un tel projet, nous devons garder à l'esprit que l'éducation est un domaine de compétence provinciale.

Nous sommes néanmoins convaincus que le gouvernement fédéral a le devoir de collaborer avec les provinces pour garantir les meilleurs services possibles aux minorités de langue officielle partout au Canada, lorsque les provinces nous font savoir qu'elles souhaitent notre aide et collaboration dans ce domaine.

Dans le cas de l'Ontario, il s'agit de trois collèges distincts, un dans le nord, un dans le sud et un dans l'est de la province.

Ce dernier, la Cité collégiale, est déjà réalisé et accueille maintenant des étudiants, ici-même, dans Ottawa—Carleton. Il a connu un remarquable succès, le nombre d'inscriptions atteignant déjà près de 50 p. 100 de la clientèle prévue.

C'est la preuve du succès de l'accord signé en 1990 entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, étalé sur une période de sept ans, qui comporte un engagement de 50 millions de dollars du fédéral. Jusqu'à maintenant, le gouvernement en a versé 19,5 millions à la province.

Des négociations se poursuivent depuis plusieurs mois avec l'Ontario pour la création de deux autres collèges. Depuis qu'elles ont commencé, le secrétaire d'État a eu plusieurs rencontres avec le ministre ontarien des Collèges et des Universités, M. Richard Allen.

Il y a, bien sûr, des problèmes à régler pour ce qui est des coûts, des emplacements souhaités et des institutions touchées, mais les discussions vont bon train et des progrès réels sont accomplis. Nous sommes sûrs qu'un accord pourra être conclu très bientôt.